

SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE

RAPPORT

Comité syndical du 29 avril 2025

RAPPORT N° DCS2025-012

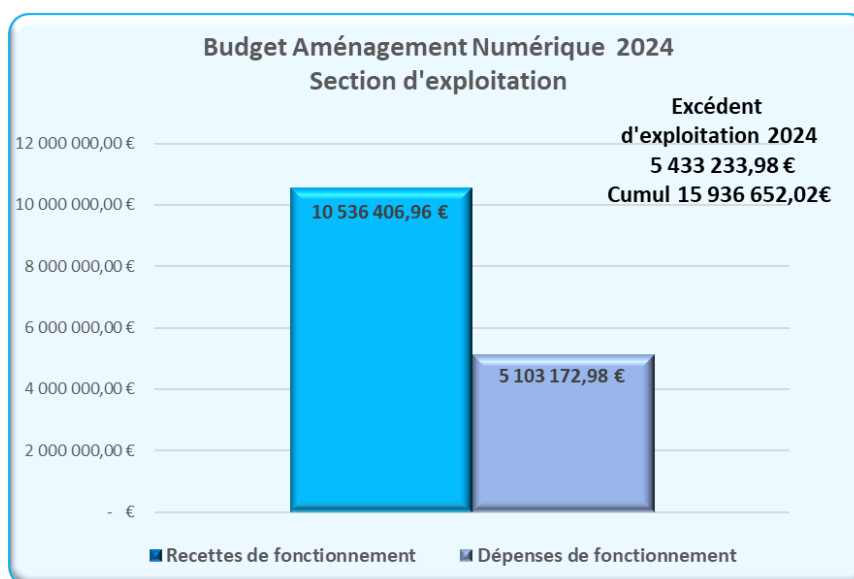
Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « aménagement numérique » et affectation des résultats de l'exercice

Le Compte Financier Unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au Compte Administratif et au Compte de Gestion. L'article 242 de la loi de finances pour 2019 avait institué une expérimentation du **compte financier unique** de 2021 à 2023. Bien que l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026, Seine-et-Marne Numérique a fait le choix de mettre en place le CFU dès 2025, pour les comptes 2024.

Comme le compte administratif auparavant, il doit être présenté et adopté avant le 30 juin de l'exercice suivant et permet de constater et voter l'affectation du résultat sur l'année suivante.

Pour rappel, le budget annexe est consacré exclusivement aux programmes d'aménagement numérique. Toutes les dépenses liées au fonctionnement du Syndicat (charges de personnel, matériels, fournitures...) sont comptabilisées dans le budget principal.

SECTION D'EXPLOITATION



1. Recettes d'exploitation :

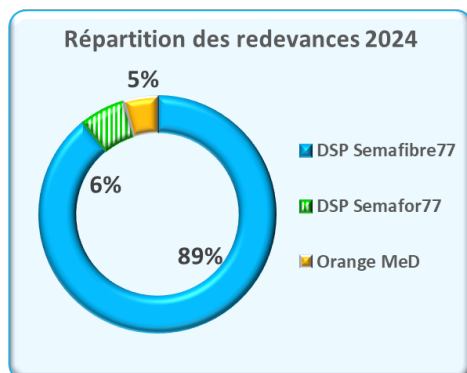
Chap.	Désignation	2023	2024		
		Réalisé	BP+BS+DM	Réalisé	% Réal.
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (1)	0,00 €	10 503 418,04 €	0,00 €	0%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 513 745,59 €	4 155 000,00 €	4 172 521,42 €	100%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	991 639,09 €	1 411 581,96 €	2 000 467,48 €	142%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 983 397,41 €	5 300 000,00 €	4 363 418,06 €	82%
Total Recettes de fonctionnement		8 488 782,09 €	21 370 000,00 €	10 536 406,96 €	49%

(1) Ce chapitre ne fait jamais l'objet de réalisation

Les recettes d'exploitation sont de **10 536406.96 €** pour l'année 2024 soit 49 % de réalisation.

a. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Le chapitre « autres produits de gestion courante » retrace l'ensemble des redevances de contrôle et d'exploitation des DSP Sem@for77 et sem@fibre77, ainsi que les redevances Orange pour les rachats de tubage.



Les redevances de participation aux frais de contrôle des deux DSP sont prédéterminées. En revanche, le plan de financement de la DSP sem@fibre77 prévoit un accroissement des redevances d'exploitation versées par le délégataire à Seine-et-Marne Numérique en fonction des déploiements et de la commercialisation des prises « affermées ».

Pour l'exercice 2024, le total des redevances perçues est de **4 172 521,42 €**.

b. Chapitre 77 – Produits exceptionnels

L'exécution comptable 2024 du chapitre 77 pour **2 000 467,48 €** correspond au remboursement par le délégataire de charges supportées par Seine-et-Marne Numérique avant transfert définitif.

c. Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section

Le montant de **4 363 418,06 €** constaté en 2024 correspond aux écritures suivantes :

- Amortissement des subventions d'équipement reçues lors du transfert des immobilisations du Département vers le Syndicat (85 169 €)
- Amortissement des subventions d'équipement reçues dans le cadre du programme de Montée en Débit (878 543 €),
- Amortissement des subventions d'équipement reçues dans le cadre du volet affermé du programme sem@fibre77 (2 917 335 €),
- Amortissement des subventions d'équipement reçues dans le cadre du programme Sem@for77 (229 016 €),
- Transfert de charges de personnel du budget annexe exploitation, vers le budget annexe investissement (253 355.06 €).

2. Dépenses d'exploitation :

Chap.	Désignation	2023	2024		
		Réalisé	BP+BS+DM	Réalisé	% Réal.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	505 823,27 €	805 000,00 €	413 674,71 €	51%
012	CHARGES DE PERSONNEL	285 593,41 €	660 000,00 €	633 160,33 €	96%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,02 €	50 000,00 €	0,00 €	0%
66	CHARGES FINANCIERES	948 738,48 €	1 300 000,00 €	1 131 486,07 €	87%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 516,65 €	65 000,00 €	24 756,87 €	38%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)	0,00 €	14 990 000,00 €	0,00 €	0%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 556 503,00 €	3 500 000,00 €	2 900 095,00 €	83%
Total dépenses de fonctionnement		4 311 174,83 €	21 370 000,00 €	5 103 172,98 €	24%

(1) Ce chapitre ne fait jamais l'objet de réalisation

Les dépenses d'exploitation se sont réalisées à hauteur de 24 % des crédits budgétaires. Cependant, en ne prenant que les dépenses réelles d'exploitation (hors chapitres ne faisant jamais l'objet de réalisation), ce pourcentage passe à 80 %.

a. Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général sont de **413 674,71 €** en 2024, pour 51 % de taux de réalisation. Il comprend l'ensemble des coûts d'exploitation des installations de Montée En Débit, les différents AMO pour le contrôle des contrats de DSP et l'assistance juridique.

b. Chapitre 012 - Charges de personnel

Le budget annexe aménagement numérique de 2024 a de nouveau pris en charge une partie des dépenses de personnel des agents affectés directement à l'aménagement numérique, soit **633 160,33 €** remboursé au budget principal.

c. Chapitre 66 – Charges financières

Les intérêts d'emprunt pour 2024 s'élèvent à **1 131 486,07 €** et se décomposent ainsi :

- 94 916,66 € d'intérêt pour l'emprunt auprès de la Banque Postale ;
- 464 957,62 € pour l'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- 500 133,16 € pour l'emprunt auprès du Crédit Foncier ;
- 71 478.63 € d'intérêts courus non échus.

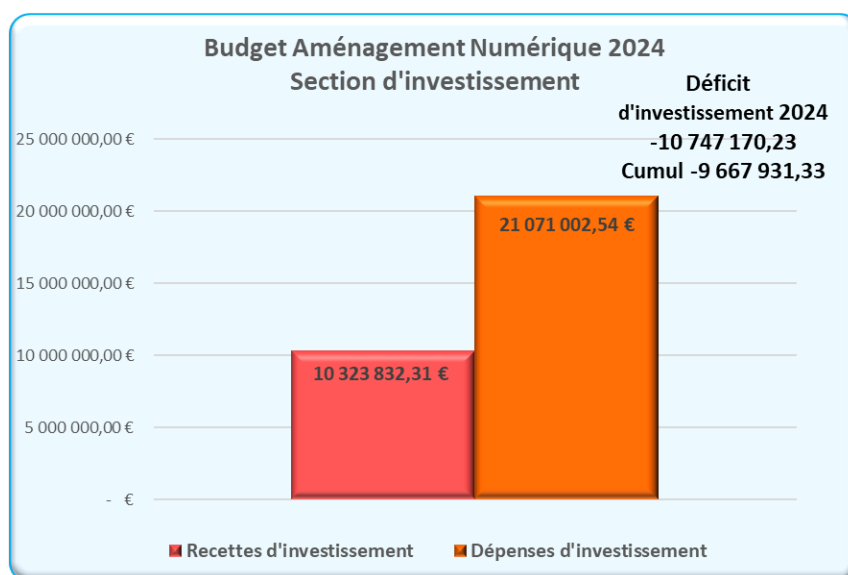
d. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles.

Le chapitre 67 des charges exceptionnelles comptabilise les pénalités Orange pour les marchés de travaux pour **24 756,87 €**. Ces pénalités sont majoritairement et systématiquement appliquées aux titulaires des marchés qui en sont la cause.

e. Chapitre 042 - Opérations de transfert entre section.

Ces dépenses correspondent à l'amortissement des immobilisations pour **2 900 095,00 €**, dont **1 118 712 €** pour les dépenses du Programme de Montée en Débit, **1 617 558,00€** pour l'amortissement du programme Sem@fibre77 et **163 825 €** pour les investissements transférés du Département de Seine-et-Marne.

SECTION D'INVESTISSEMENT

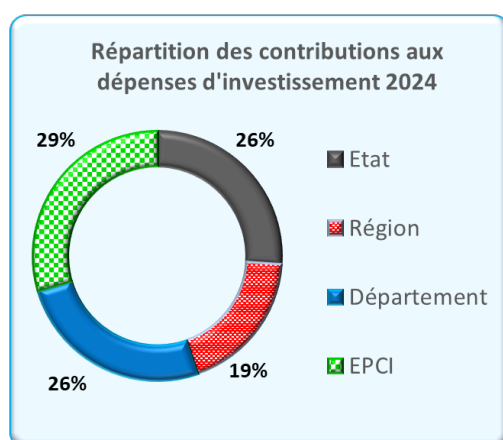


1. Recettes d'investissement :

Chap.	Désignation	2023	2024		
		Réalisé	BP+BS+DM	Réalisé	% Réal.
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT (1)	0,00 €	1 079 238,90 €	0,00 €	0%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	0,00 €	14 990 000,00 €	0,00 €	0%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	8 335 166,80 €	9 935 761,10 €	7 422 657,31 €	75%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	15 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	1 080,00 €	0%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	599 276,58 €	0,00 €	0,00 €	0%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 556 503,00 €	3 500 000,00 €	2 900 095,00 €	83%
Total dépenses de fonctionnement		26 490 946,38 €	29 505 000,00 €	10 323 832,31 €	35%

(1) Ce chapitre ne fait jamais l'objet de réalisation

a. Chapitre 13 – Subventions d'investissement



Les subventions d'investissement reçues par Seine-et-Marne Numérique en 2024, d'un montant de **7 422 657,31€**, ont à nouveau diminué par rapport à 2023 en raison de l'arrivée à terme des subventions de premier déploiement versées par le Département de Seine-et-Marne et de la Région Ile-de-France ainsi que l'arrivée au stade des demandes de soldes pour l'Etat.

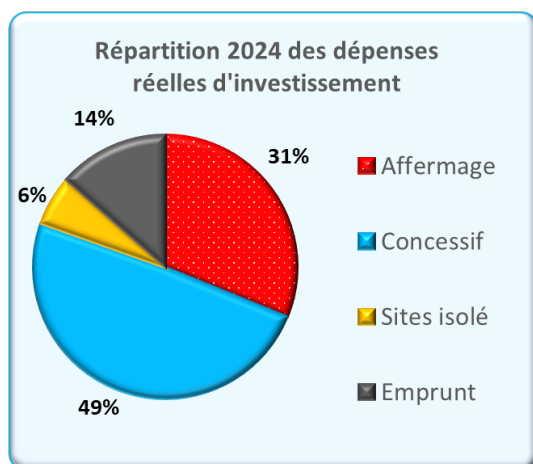
Le montant de subventions perçues est réparti pour 2024 à 29 % pour les EPCI (convention sites isolés), 26 % pour le Département et respectivement 19 % et 26 % pour la Région et l'État. Ces pourcentages ne reflètent pas les participations finales aux investissements.

a. Chapitre 040 – Opérations de transfert entre section

Cf. chapitre 042 en dépenses d'exploitation.

2. Dépenses d'investissement :

Chap.	Désignation	2023	2024		
		Réalisé	BP+BS+DM	Réalisé	% Réal.
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 878 810,15 €	2 252 000,00 €	2 251 403,84 €	100%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 160,00 €	10 000,00 €	990,00 €	10%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	15 215 285,69 €	10 548 000,00 €	6 232 270,71 €	59%
	Travaux en-cours Opération sem@fibre77 Affermage	14 053 621,28 €	5 809 553,58 €	5 203 222,79 €	90%
	Travaux en-cours Opération sem@fibre77 Sites isolés	1 079 196,25 €	4 705 000,00 €	1 022 972,95 €	18%
	Travaux en-cours Hors opération	82 468,16 €	33 446,42 €	6 074,97 €	576%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 878 566,26 €	11 380 000,00 €	8 222 919,93 €	72%
	Autres immo. financières opération sem@fibre77 1^{er} équipement	663 405,26 €	4 170 000,00 €	1 862 631,24 €	45%
	Autres immo. financières opération sem@fibre77 raccordement	6 212 761,00 €	7 200 000,00 €	6 359 538,69 €	88%
	Autres immo. Financières Hors opération	2 400,00 €	10 000,00 €	750,00 €	8%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 983 397,41 €	5 300 000,00 €	4 363 418,06 €	82%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	599 276,58 €	0,00 €	0,00 €	0%
Total dépenses d'investissement		28 557 496,09 €	29 505 000,00 €	21 071 002,54 €	71%



Les dépenses d'investissement de 2024 s'établissent à **21 071 002,54 €**. Les dépenses réelles s'élèvent à 16 707 584,48 € et sont réparties à 31 % pour l'affermage (travaux FttH sous maîtrise d'ouvrage de Seine-et-Marne Numérique), 49 % pour le concessif (subventions versées au délégataire pour travaux sous sa maîtrise d'ouvrage), 6 % pour les sites isolés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat, et 14 % pour les remboursements des emprunts.

a. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Les différents emprunts souscrits par le Syndicat ont généré **2 251 403,84 €** de dépenses pour le remboursement du capital.

b. Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Le chapitre 23 en dépenses d'investissement comprend les travaux FttH pour la partie affermage de la DSP sem@fibre77 ainsi que les dépenses de réalisation des sites isolés, pour un total de **6 232 270,71 €**.

c. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Les réalisations du chapitre 27 de **8 222 919,93 €** comportent les dépenses au profit des délégataires en application des contrats de délégation de service publique, avec 23 % pour le 1^{er} équipement et 77 % pour les raccordements.

d. Chapitre 040 – Opérations de transfert entre sections

Cf. chapitre 042 en recettes d'exploitation.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Pour donner suite aux réalisations présentées ci-dessus pour les sections d'exploitation et d'investissement, il est proposé l'affectation du résultat de la manière suivante.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	10 323 832,31 €
Dépenses d'investissement	21 071 002,54 €
Résultat d'investissement 2024	- 10 747 170,23 €
Résultat d'investissement 2023	1 079 238,90 €
Résultat brut d'investissement 2024	-9 667 931,33 €
RAR Recettes	46 902,00 €
RAR Dépenses	520 793,40 €
Solde RAR	- 473 891,40 €
Résultat net d'investissement 2024	- 10 141 822,73 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	10 536 406,96 €
Dépenses de fonctionnement	5 103 172,98 €
Résultat de fonctionnement 2024	5 433 233,98 €
Résultat de fonctionnement 2023	10 503 418,04 €
Résultat Brut de fonctionnemen	15 936 652,02 €

AFFECTATION DU RESULTAT

001 Résultat d'investissement reporté -	9 667 931,33 €
Reste A Réaliser -	473 891,40 €
1068 Affectation du résultat	10 141 822,73 €

002 Résultat de fonctionnement report	5 794 829,29 €
---------------------------------------	----------------

Le **déficit** d'investissement 2024 de **10 747 170,23 €** est généré par le maintien du rythme de dépenses et l'arrivée à terme des conventions de financement du Département et de la Région ainsi que de l'étape des soldes pour la convention avec l'Etat. Après ajout de l'excédent cumulé jusque 2023 de **1 079 238,90 €**, la section d'investissement est déficitaire de **9 667 931,33 €**.

Les Restes A Réaliser (RAR) en dépenses d'investissements correspondent aux marchés de travaux FttH (520 793,40 €) et en recettes, aux subventions appelées mais non versées (46 902 €) pour un solde négatif de **473 891,40 €**.

La section d'exploitation se clôture en 2024 sur un excédent annuel de **5 433 233,98 €** soit **15 936 652,02 €** d'excédent cumulé.

La section d'investissement étant déficitaire, elle devra être compensée par l'excédent d'exploitation via le compte 1068.

L'affectation du résultat proposée au vote du Comité syndical est donc la suivante :

- Déficit d'investissement pour **9 667 931,33 €** en dépense au chapitre « **001-** Résultat d'investissement reporté »,
- Excédent d'exploitation pour **5 794 829,29 €** en recette au chapitre « **002** Résultat de fonctionnement reporté »
- Compensation du déficit d'investissement et des RAR pour **10 141 822,73 €** en recette à l'article 1068, chapitre « **10** - dotations, fonds divers et réserves »

Au vu de ces explications et des documents budgétaires, le Comité syndical est sollicité afin :

- d'adopter le Compte Financier Unique pour 2024 du budget annexe aménagement numérique.
- d'affecter les résultats de la manière mentionnée dans le projet de délibération joint.